

COMMUNE DE THIVENCELLE



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le vingt-trois du mois de janvier à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers Présents : 9

Nombre de votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 17.01.2013

PRESENTS : Ms. DUBRULLE José - LECERF Sébastien – JANIKOWSKI Jean Luc – DENIS Eric - LEFEBVRE Christophe - SZALKOWSKI Loïc
Mmes. DESCAMPS Béatrice – MARECHAL Carole – LEGGETT Marie Thérèse

REPRESENTES : DUBRULLE Isabelle a donné procuration à Monsieur DUBRULLE José

ABSENTS : Ms. CELISSE Daniel – GLOBEZ Stephan –
Melle KRZYKAWSKI Annabelle

EXCUSES : NEANT
(SANS PROCURATION)

Secrétaire de séance : Mme DESCAMPS Béatrice

*_*_*_*_

1 – COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12.12.2012

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 – ADHESION DU SIDEN SIAN

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L5211-17, L.5211-18, L.5212-16, L.5212-33, L.5711-1 et L.5711-4 de ce Code,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi N° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu les dispositions de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération en date du 31 Août 2012 de demande d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux de PROIX, NOYALES, MACQUIGNY pour la compétence IV « Eau Potable et Industrielle »,

Vu la délibération en date du 26 Novembre 2012 de demande d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HERGNIES pour la compétence IV « Eau Potable et Industrielle »,

Vu la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 13 Novembre 2012,

Vu la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 11 Décembre 2012,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN,

Considérant que l'adhésion de ces Communes au SIDEN-SIAN vaut approbation des statuts de ce Syndicat par les Collectivités concernées,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN des 13 Novembre et 11 Décembre pour lesdites adhésions,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 11 VOIX POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes :

Comité Syndical du 13 Novembre 20102

COMPETENCE IV « EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE »

Syndicat des Eaux de PROIX, NOYALES, MACQUIGNY (AISNE)

Comité Syndical du 11 Décembre 20102

COMPETENCE IV « EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE »

HERGNIES (Nord)
VIEUX-CONDE (Nord)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de ces communes au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal accepte donc que ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations des Comités du SIDEN-SIAN en dates des 13 Novembre et 11 Décembre 2012.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au Représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La Présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

3 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE BOULODROME MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait part que l'assurance a statué sur le montant attribué pour les réparations du boulodrome suite à l'incendie. A ce jour, 3 entreprises ont répondu.

Devis LG CONSTRUCTION : 77476€92 TTC

Devis LEROY MACE : 45693€18 TTC

Devis FL RENOV : 33444€94 TTC

Toutefois, afin d'être tous sur les mêmes bases de remise de prix, une réunion se déroulera au boulodrome municipal le samedi 26.01.2013 à 12h afin de définir les matériaux à utiliser. Les entreprises seront ensuite recontactées pour établir un nouveau devis conforme aux normes E.R.P. et aux exigences de la municipalité.

4 – ASSAINISSEMENT RUE DE CONDE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de préparation qui s'est déroulée le 11.01.2013 en mairie avec NOREADE, l'entreprise LORBAN TP et la municipalité. Le début des travaux est prévu à partir du 28.01.2013 pour une durée de 1 mois. Un arrêté portant réglementation de la circulation sera établi afin de garantir la sécurité du public. Les travaux de sécurité des voiries avec l'installation des plateaux ralentisseurs et des coussins berlinois se feront dans la continuité.

5 – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

LES TRAVAUX

- Les travaux de rénovation des WC de la Salle des Fêtes seront effectués par les ouvriers municipaux. En effet, elle n'est pas louée pendant 2 semaines du lundi 28.01 au jeudi 14.02.
- La porte d'entrée de la mairie est en fabrication
- Le portail de la salle des fêtes sera fabriqué par les ouvriers municipaux durant le 1^{er} trimestre 2013
- Club house : les travaux de peinture seront effectués prochainement. La machine à tracer est commandée.
- Les travaux de rénovation du calvaire Saint Roch seront effectués dans le courant du 1^{er} semestre 2013.

REFORME DES RYTHMES A L'ECOLE PRIMAIRE

Madame DESCAMPS Béatrice fait part qu'une réforme des rythmes à l'école primaire est en cours. Elle a pour objectif d'intégrer un jour supplémentaire de classe et de porter ainsi à 4.5 jours le nombre de jours scolaire. Les communes devront se prononcer apparemment pour le 01.03.2013 pour une éventuelle demande de dérogation (possibilité de ne mettre en place le dispositif qu'à la rentrée 2014). Des aides seront octroyées aux communes qui décideraient de mettre en place ce dispositif dès septembre 2013.

OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait part que comme chaque début d'année, le club des anciens sera informé que la salle des fêtes ne sera pas accessible pendant les vacances de Février, Pâques et Toussaint.

INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION BAA Black Sheep

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu une invitation à l'assemblée générale de l'association BAA Black Sheep qui se déroulera le samedi 26.01.2013 à 9h à la salle des fêtes.

CHASSIS DE L'ECOLE

Monsieur le Maire fait part qu'il y a des difficultés d'ouverture des fenêtres de l'école. A plusieurs reprises le SAV est passé. Un devis a été demandé afin de bloquer l'ouverture des châssis. Il s'élève à 861€12 pour 36 pièces. Ce système permet de bloquer l'ouverture à la française du châssis et permet d'ouvrir uniquement en oscillo-battant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à cette demande.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu plusieurs demandes de subventions à savoir :

La chambre métiers et de l'artisanat de Lille

L'Amicale des Sapeurs Pompiers du pays de Condé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à ces demandes.

NOUVEAU PRESIDENT DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT

Monsieur le Maire fait part que Monsieur Erick Charton a été élu Président du Parc naturel régional Scarpe Escaut en décembre 2012 remplaçant ainsi Daniel Mio.

INCIVILITES

Monsieur le Maire fait part que plusieurs incivilités ont été constatées dans le village. Plusieurs habitants se sont plaints des boules de neige lancées sur les habitations. Un mail sera envoyé au commandant de police afin d'effectuer des rondes sur le secteur.

MATERIEL MIS A DISPOSITION PAR VALENCIENNES METROPOLE

Monsieur le Maire fait part qu'une liste de matériel est mis à disposition pour les communes par Valenciennes Métropole. C'est Maing qui gère ce matériel. Il suffit d'aller sur le site et de réserver directement en ligne. Monsieur le Maire donne lecture du matériel disponible. Il est à noter que la commune a déjà fait appel à ce dispositif.

TARIF ALSH DES PETITES VACANCES

Madame DESCAMPS Béatrice propose de ne pas augmenter les tarifs de l'ALSH pour les petites vacances (Février, Pâques, Toussaint). En effet, pendant deux années consécutives ils ont été augmentés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs ALSH pour les petites vacances 2013 (Février, Pâques et Toussaint).

DATES A RETENIR

Commission des travaux le mardi 5 février à 18h en mairie

Commission Animations le jeudi 7 février à 18h en mairie

Conseil municipal le 26.02 à 18h30 en mairie

L'ordre du jour est épuisé. La séance est clôturée.